



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 4 MARS 2021

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

📌 Projet de loi :

- **Projet de loi n° 13.21** relative à l'usage légal du cannabis.

Le Conseil a décidé de poursuivre l'examen de ce projet lors d'une prochaine réunion du Conseil de gouvernement.

📌 Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.12.132** portant prorogation de la durée d'effet de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national pour faire face à la prorogation du corona virus - Covid 19.

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2.20.581** pris pour l'application de certaines dispositions du premier annexe du Dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) formant code du commerce maritime, en ce qui concerne les navires de pêche maritime.

Approuvé.

3. **Projet de décret n° 2.20.326** pris pour l'application de la loi n° 28.13 relative à la protection des personnes participant aux recherches biomédicales.

Approuvé sous réserve d'examiner l'observation soulevée à son sujet.

📌 Accord international :

- **Accord** de coopération dans le domaine du tourisme entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Afrique Centrale, fait à Rabat le 22 octobre 2020.

Présenté au Conseil préalablement à sa soumission au prochain Conseil des Ministres.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la Région de Fès-Meknès ;
- Le Directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la Région de Guelmim-Qued Noun ;
- Le Directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la Région de Souss-Massa ;
- Le Directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la Région de l'Oriental ;
- Le Directeur du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la Région de Daraa-Tafilalt ;
- Le Directeur de l'Institut Hassan II Agronomique et Vétérinaire ;
- La Directrice de la Direction Provisoire pour superviser la réalisation du complexe hydraulique de Béni Mansour à la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.